

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2011

L'an deux mille onze, le 28 mars, le Conseil Municipal de la commune de Saulxures sur Moselotte s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Mme Marie-Thérèse BERRANGER, Maire.

Etaient présents : Mme Marie Thérèse BERRANGER (Maire) / M Hervé VAXELAIRE / Mme Denise STAPPIGLIA / M Alain FRANCOIS / Mme Carole PETITDEMANGE / M Jean-Pierre DIDIERLAURENT (Adjoint) / Mme Géraldine BOUCHER / M Eddy CHEVRIER / Mme Béatrice CLAUDE / M Gilles DUBROEUQ / M Paul FERREUX / M Denis GRANDEMANGE / M Fernand HUCHER / M Daniel LICINI / M Christian LOUIS / Mme Marie-Line MOREL / Mme Nathalie PERRIN / M Daniel PIERRON / Mme Odile SCHORPP / M Bruno SIMON / M Jean-Pierre TOUSSAINT / M Claude VAXELAIRE

Excusé : M Guérin PHILIPPE

Procuration : M Guérin PHILIPPE à Mme Odile

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection du secrétaire pris dans le sein du Conseil,

M Daniel PIERRON ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

M Thierry COMBET LOUIS ayant été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire adjoint.

Le rapport de la séance du 18 FEVRIER2011 a été adopté par 21 voix pour et deux voix contre. (Madame SCHORPP)

1. COMPTES ADMINISTRATIFS 2010

Mme le Maire se retirant de la salle,

Après délibération et examen de tous les comptes administratifs, le Conseil Municipal,
22 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Arrête** les comptes administratifs 2010 suivant l'état récapitulatif annexé à la présente délibération

2. AFFECTATION DES RESULTATS

Sur proposition de Mme le Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal,

23 voix pour,

00 voix contre

00 abstention

Décide les affectations des résultats 2010 suivantes sur les BP 2011

Budget Eau

Affectation en section d'investissement de l'excédent de fonctionnement d'un montant de **22 019.39 €**.

Report en section d'investissement du résultat de clôture d'investissement déficitaire d'un montant de **58 418.27 €**.

Budget Assainissement

Affectation en section d'investissement de l'excédent de fonctionnement pour un montant de **42 263.80 €**.

Report du résultat de clôture d'investissement déficitaire d'un montant de **144 357.06 €**.

Budget Forêt

Report en section de fonctionnement et affectation au budget communal d'une partie de l'excédent de fonctionnement de clôture pour un montant de **180 538.94 €**. Affectation en section d'investissement du montant de l'excédent de fonctionnement restant soit **13 422 €**.

Report du résultat de clôture d'investissement déficitaire d'un montant de **13 421.70 €**.

Budget Pompes Funèbres

Affectation en section d'investissement de l'excédent de clôture de fonctionnement pour un montant de **1 468.46 €**.

Report du résultat de clôture d'investissement déficitaire d'un montant de **12 364.49 €**.

Budget Lotissement

Report du résultat de clôture de fonctionnement excédentaire d'un montant de **134 621.10 €**.

Report du résultat de clôture d'investissement déficitaire d'un montant de **98 876.31 €**.

Budget Régie Municipale de Chauffage

Affectation en section d'investissement d'une partie de l'excédent de clôture de fonctionnement pour un montant de **27 437.00 €** et report en section de fonctionnement du montant restant soit **11 891.11 €**.

Report du résultat de clôture d'investissement déficitaire d'un montant de **22 235.62 €**.

3. BUDGETS PRIMITIFS 2011

Après présentation, explications et délibération,

le Conseil Municipal,

23 voix pour

00 voix contre

00 abstentions

Adopte les budgets primitifs Eau, Assainissement, Forêt, Pompes Funèbres, Lotissement et Régie Municipale de Chauffage **2011** s'établissant comme suit :

EAU***Fonctionnement***

Dépenses 175 634.00 €

Recettes 175 634.00 €

Investissement

Dépenses 279 693.00 €

Recettes 279 693.00 €

ASSAINISSEMENT***Fonctionnement***

Dépenses 252 115.00 €

Recettes 252 115.00 €

Investissement

Dépenses 446.276.00 €

Recettes 446 276.00 €

FORET***Fonctionnement***

Dépenses 320 368.00 €

Recettes 320 368.00 €

Investissement

Dépenses 44 742.00 €

Recettes 44 742.00 €

POMPES FUNEBRES***Fonctionnement***

Dépenses 8 500.00 €

Recettes 8 500.00 €

Investissement

Dépenses 16 366.00 €

Recettes 16 366.00 €

LOTISSEMENT***Fonctionnement***

Dépenses 1 206 641.00 €

Recettes 1 206 641.00 €

Investissement

Dépenses 1 960 641.00 €

Recettes 1 960 641.00 €

CHAUFFERIE BOIS***Fonctionnement***

Dépenses 414 000.00 €

Recettes 414 000.00 €

Investissement

Dépenses 137 837.00 €

Recettes 137 837.00 €

4. COMPTES DE GESTION 2010

Considérant que les écritures et les résultats des comptes de gestion sont identiques à ceux des comptes administratifs 2010.

Le Conseil Municipal, *23 voix pour, 00 voix contre, 00 abstention*

◆ **Déclare** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2010, par Monsieur le Trésorier de Cornimont, pour les budgets **Commune, Eau, Assainissement, Forêt, Lotissement, Pompes Funèbres et Régie Municipale de Chauffage** n'appellent ni observation, ni réserve de sa part .

5. AVENANTS AUX MARCHES DE RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE

Il est rappelé au Conseil que le programme de restructuration de la Mairie comporte trois tranches de travaux :

- Tranche n° 1 : création de l'escalier de secours, mise en place de l'ascenseur et aménagement du dernier étage de Janvier à Juin 2011
- Tranche n° 2 : aménagement du RDC et du 1^{er} étage à partir de Septembre 2011
- Tranche n° 3 : ravalement de façades au printemps 2012

La démolition des cloisons intérieures et la mise à nu du second étage ont révélé l'impossibilité de mettre en œuvre la chape béton initialement prévue sur le plancher dont le poids représente environ 250 kg/m².

Différentes solutions de remplacement ont été présentées à la commission des travaux qui a émis un avis favorable au retrait total du plancher existant, traitement isolation et pose d'un nouveau plancher bois.

Le montant supplémentaire de ces travaux s'élevant à **11 000.40 € HT** porte le marché conclu avec l'entreprise MARANDEL pour le lot 02 Menuiseries extérieures de **35 101.48 € HT** à **46 101.88 € HT**.

Cette mise en place d'un nouveau plancher bois entraînera également la conclusion d'un avenant négatif au lot 08 Sols carrelage pour la suppression de la chape béton pour un montant de **3 953 € HT**, avenant qui sera présenté à une séance ultérieure.

Par ailleurs, la découverte de traces de mэрule et de capricorne dans les poutres et murs rend indispensable l'intervention d'une société de traitement.

Ce traitement serait effectué par l'entreprise AUBRIAT en sous-traitance du lot 01 Gros Œuvre. Le montant total des travaux supplémentaires s'élève à **8 648.50 € HT**.

Le montant du lot 01 sera porté de **118 427.89 € HT** à **127 076.39 € HT**.

Réunie le mercredi 23 mars dernier, la commission d'appel d'offres a émis un avis favorable sur les avenants envisagés.

Après délibération, le Conseil Municipal,
21 voix pour
00 voix contre
02 abstentions (Mme SCHORPP)

Décide la conclusion des avenants susvisés aux marchés de restructuration de la Mairie pour un montant total supplémentaire de **19 648.90 € HT**.

Autorise Mme le Maire à les signer

Dit que les crédits sont prévus au BP Commune 2011 Opération n° 123

6. AVENANTS AUX MARCHES DE RESTRUCTURATION DE L'ÉCOLE JULES FERRY

5 nouveaux avenants aux marchés de restructuration de l'école Jules Ferry, notamment impliqués par les transferts de tranches, sont proposés au Conseil Municipal :

Avenant n°3 au lot 01 Gros Œuvre Démolition. Entreprise SMBTP
--

Objet : correction de la répartition des tranches précédemment modifiée dans les avenants 1 et 2.

Le montant de la tranche 1 est porté de 98 600.42 € HT à 51 172.70 € HT

Le montant de la tranche 2 est porté de 220 207.96 € HT à 342 686.94 € HT

Le montant de la tranche 3 est porté de 203 198.31 € HT à 156 604.76 € HT

Le montant de la tranche 4 est porté de 32 489.88 € HT à 4 332.17 € HT

Le montant global du lot 01, (avenant n° 2 compris) s'élevant à **554 796.57 € HT** n'est pas modifié.

Avenant n°3 au lot 03 Charpente métallique Entreprise MULLER ROST.

Objet : introduction dans le marché d'une clause de garantie non expressément visée dans les premiers avenants et augmentation des délais de la tranche 1 de 4 semaines

Avenant n°1 au lot 04-2 Etanchéité. Entreprise TAE.

Objet : transfert de la totalité des travaux de la tranche 2 vers la tranche 3
Le montant global du lot s'élevant à **39 185.20 € HT** n'est pas modifié.

Le délai de réalisation de la tranche 3 est fixé à 12 semaines.

Cet avenant introduit également dans le marché une clause de garantie.

Avenant n°1 au lot 07 Menuiseries extérieures PVC et Fermetures. SARL MANGEOLLE.

Objet : transfert de la totalité des travaux de la tranche 3 vers la tranche 2.
Le montant de la tranche 1 est inchangé à 87 127.00 € HT
Le montant de la tranche 2 est porté de 0 € HT à 21 591.00 € HT
Le montant de la tranche 3 est porté de 21 591.00 € HT à 0 € HT

Le montant global du lot s'élevant à **108 718 € HT** n'est pas modifié.

Le délai de réalisation de la tranche 2 est fixé à 32 semaines.

Cet avenant introduit également dans le marché une clause de garantie.

Avenant n°1 au lot 13 Chauffage Plomberie. Entreprise XOLIN.

Objet : Un avenant n° 1 portant transfert de travaux entre les tranches 2 et 3 avait été adopté par délibération du 16 décembre 2010.

Attendant la nouvelle décomposition précise des travaux effectuée par le bureau d'études CERITEL, l'entreprise XOLIN n'a pas souhaité signer cet avenant.

Il est donc proposé au Conseil de rapporter la délibération du 16 décembre sur ce sujet et d'adopter un nouvel avenant n°1 tenant compte de cette décomposition récemment adressée et validée par l'entreprise.

Le montant de la tranche 1 est porté de 9 409.17 € HT à 0 € HT

Le montant de la tranche 2 est porté de 85 923.13 € HT à 95 424.27 € HT

Le montant de la tranche 3 est porté de 44 452.10 € HT à 44 360.13 € HT.

Le montant de la tranche 4 est inchangé à 2 025.80 € HT.

Le montant global du lot s'élevant à **141 810.20 € HT** n'est pas modifié.

Le délai de réalisation de la tranche 2 est fixé à 32 semaines.

Cet avenant introduit également dans le marché une clause de garantie.

Avenant n°2 au lot 14 Electricité. Entreprise CEERI.

Objet : Un avenant n° 1 portant transfert de travaux entre les tranches 2 et 3 avait été adopté par délibération du 16 décembre 2010.

Une nouvelle décomposition précise des travaux a été effectuée par le bureau d'études CERITEL.

Il est donc proposé au Conseil d'adopter un avenant n°2 tenant compte de cette décomposition.

Le montant de la tranche 1 est inchangé à 2 237.69 € HT.

Le montant de la tranche 2 est porté de 38 397.50 € HT à 48 113.71 € HT

Le montant de la tranche 3 est porté de 50 450.97 € HT à 40 734.76 € HT.

Le montant de la tranche 4 est inchangé à 5 567.32 € HT.

Le montant global du lot s'élevant à **96 653.48 € HT** n'est pas modifié.

Le délai de réalisation de la tranche 2 reste fixé à 32 semaines.

Après délibération, le Conseil Municipal,
23 voix pour
00 voix contre
00 abstention

- **Décide** la conclusion des avenants susvisés aux marchés de restructuration de l'école Jules Ferry
- **Autorise** Mme le Maire à les signer
- **Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au BP Commune opération n° 24.

7. APPROBATION DE LA 1ERE MODIFICATION DU PLU

Par délibération du 25 novembre 2010, le Conseil Municipal invitait Mme le Maire à soumettre à enquête publique le dossier de modification du PLU intéressant la suppression de règles restrictives n'ayant plus d'utilité :

- Règle de distance des constructions par rapport à l'emprise publique pour la zone AU2
- Hauteur de construction dans les zones AU et UC
Retraits par rapport aux limites dans les zones AU.

L'enquête publique s'est déroulée du 01 février au 02 mars en Mairie de Saulxures.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sans réserve à cette modification.

Dés lors le dossier de modification peut être soumis pour approbation au Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal,
23 voix pour
00 voix contre
00 abstention

Vu l'arrêté municipal en date du 06 janvier 2011 soumettant la modification du PLU à l'enquête publique

Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur

Vu les avis favorables des personnes publiques associées consultées sur cette modification

Considérant que la modification du Plan Local d'Urbanisme telle que présentée est prête à être approuvée conformément à l'article L 123-13 du Code de l'Urbanisme

- **Décide** d'approuver la modification du Plan Local d'Urbanisme modifié telle qu'elle est annexée à la présente délibération

➤ **Dit que** la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal local.

➤ **Dit que**, conformément à l'article L 123-10 du Code de l'Urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme modifié est tenu à la disposition du public en Mairie de Saulxures sur Moselotte ainsi qu'à la DDEA et dans les locaux de la Préfecture des Vosges.

➤ **Dit que** la présente délibération sera exécutoire :

▪ **Dans un délai d'un mois** suivant sa réception par M le Préfet des Vosges, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au PLU

▪ **Après l'accomplissement** des mesures de publicité précitées.

8. DEMANDE DE SUBVENTION RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE 2^{ème} TRANCHE

Les travaux de la seconde tranche du programme de restructuration de la Mairie comprenant le réaménagement du rez de chaussée, de l'entrée principale et du 1^{er} étage seront normalement engagés en septembre 2011.

D'un montant 191 821.71 € HT (montant des marchés conclus) ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention auprès du Conseil Général sur une dépense plafonnée à 150 000 € HT au taux de 10 %.

Après délibération, le Conseil Municipal, *21 voix pour, 00 voix contre et 02 abstentions (Mme SCHORPP)*

➤ **Sollicite auprès du Conseil Général** une subvention pour la réalisation des travaux de la seconde tranche de restructuration de la Mairie dont le montant s'élève à **191 821.71 € HT**

➤ **Dit que les crédits** nécessaires à la réalisation de ces travaux sont prévus au BP Commune 2011 opération n° 123

9. DEMANDE DE SUBVENTION MISE AUX NORMES ET DRAINAGE DU TERRAIN DE FOOTBALL

Le montant prévisionnel du projet de mise aux normes et drainage du terrain de football s'élève à **74 064 € HT** suivant le devis présenté par la société DHR.

Plusieurs soutiens financiers seront recherchés pour le financement de ces travaux.

Ainsi, il est proposé, de solliciter une subvention de 10 % auprès du Conseil Général au titre du soutien aux équipements sportifs et socio-éducatifs.

Après délibération, le Conseil Municipal, *23 voix pour, 00 voix contre, 00 abstention*

- **Sollicite auprès du Conseil Général** une subvention pour la réalisation des travaux de mise aux normes et drainage du terrain de football d'un montant de **74 064 € HT**
- **Dit que les crédits nécessaires** à la réalisation des travaux précités sont prévus au BP Commune 2011 Opération n° 17

10. DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX DE RENOVATION DU CENTRE DE SECOURS

Le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) a adressé le descriptif quantitatif des travaux de réfection de la toiture, de l'étanchéité des remises et du remplacement des menuiseries du Centre de Secours.

D'un montant estimatif de **65 020 € HT** ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention du Conseil Général à hauteur de 50 %

Après délibération, le Conseil Municipal, *23 voix pour, 00 voix contre, 00 abstention*

- **Sollicite auprès du Conseil Général** une subvention pour la réalisation des travaux de réfection de la toiture, de l'étanchéité des remises et du remplacement des menuiseries du centre de secours.
- **Dit que les crédits nécessaires** à la réalisation des travaux précités sont prévus au BP Commune 2011 Opération n° 90

11. SUBVENTION CCAS 2011

Comme chaque année, il est proposé au Conseil de verser une subvention de fonctionnement au CCAS.

Son montant s'élève pour l'année 2011 à **8 000 €**.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **Attribue au CCAS** une subvention de fonctionnement d'un montant de **8 000 €** pour l'année 2011.

12. REMBOURSEMENT DU PRODUIT DES VENTES DE COUPE DE BOIS ET DES DROITS DE CHASSE

Par courrier des 20 et 23 février, M Luc PERRIN, Président de la Forêt Sectionale de La Poirie (Clairegoutte) et M Jean STAPPIGLIA responsable de la Forêt Sectionale des Amias ont sollicité le remboursement du produit de la vente de coupe de bois et de la part des droits de chasse pour l'année 2010.

Monsieur Christian LOUIS, Agent ONF, avait adressé le 18 janvier le décompte du produit revenant à chaque forêt sectionale, à savoir :

- Forêt de la Poirie : **6 652.80 €** (déduction faite des frais de garderie et du coût des travaux réalisés pour la forêt sectionale)
- Forêt des Amias : **7 459.20 €** (déduction faite des frais de garderie)

Par ailleurs, le montant des droits de chasse leur revenant s'élève à :

- Forêt de la Poirie : 18 ha 13 x 4.39 € = **79.67 €**
 - Forêt des Amias : 07 ha 08 x 4.39 € = **31.08 €**
- Surface totale du bail concerné : 1 100 ha

Montant total du droit de chasse perçu en 2010 :

4 833.90 €

4 833.90 € / 1 100 ha = 4.39 €/ha

TOTAL POIRIE = 6 732.47 €

TOTAL AMIAS = 7 490.28 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **Autorise** le remboursement des droits de chasse et du produit des ventes de bois précités aux forêts sectionales de « La Poirie » et « Les Amias »

13. PARTICIPATION 2011 AU SDIS

La participation au SDIS 2011 (Service Départemental d'Incendie et de Secours) s'élève à un montant de **84 750 €**.

Cette participation est budgétaire.

Après explication et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** la prise en charge sur le budget communal **2011** de la participation budgétaire au SDIS pour l'année **2011** d'un montant de **84 750 €**

14. QUESTIONS DIVERSES

a) Subvention provisionnelle Comité de Jumelage

Il est rappelé au Conseil que des festivités marquant le 50^{ème} anniversaire du jumelage avec la ville d'Hamoir sur Ourthe (Belgique) et le 15^{ème} anniversaire avec la ville de Grossostheim (Allemagne) seront organisées les 15 et 16 juillet 2011.

Ces festivités se dérouleront conjointement avec la Foire à la Race Vosgienne le dimanche 16 juillet.

En liaison avec le comité de la Foire à la Race Vosgienne, le Comité de Jumelage a été chargé de l'organisation de ces festivités.

Afin que cette association puisse faire face aux premières dépenses, il est proposé au Conseil d'attribuer d'ores et déjà une subvention provisionnelle de **5 000 €**.

Après délibération, le Conseil Municipal, *21 voix pour, 00 voix contre, 02 abstentions (Mme SCHORPP)*

- **Attribue** à l'association Comité de Jumelage de Saulxures sur Moselotte une subvention d'un montant de **5 000 €**

b) Rectification virement Budget Assainissement 2010

Suite à une erreur d'écriture, il y a lieu d'apporter une correction à la décision budgétaire modificative suivante adoptée par délibération du 25 novembre 2010 :

Article 678 Autres charges exceptionnelles : + 1 900 €

Article 6226 Honoraires : - 1 900 €

L'article 6226 est remplacé par l'article :

Article 6061 Fournitures non stockables : - 1 900 €

Après délibération, le Conseil Municipal, 23 voix pour, 00 voix contre, 00 abstention

➤ **Apporte** la correction susvisée à sa délibération du 25 novembre 2010

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

